



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14.04.2025

1. Personnel : Prévoyance

Le conseil municipal approuve l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance et décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026.

2. Prix de vente des BIL et lots de branchage

Le Conseil Municipal fixe les prix de vente des BIL (Bois d'Industrie en Long) à 50 €uros le m3 et des fonds de coupes (communément appelés les lots de branchages) à 15 €uros le stère.

L'ONF continuera à vendre des contrats BIL et/ou par adjudication pour le compte de la commune.

3. Acquisition d'une parcelle de bois au Weiherholz

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle de bois n°14 section 10, adjacente à celle de la commune au lieudit Weiherholz pour un prix maximum de 50€/l'are.

4. Antenne de téléphonie mobile

Un pylône pour antenne de téléphonie mobile sera prochainement installé sur la parcelle 105 section 5 située au-dessus du plateau sportif afin d'y recevoir le fournisseur SFR. Un loyer de 6 000€/an sera versé à la commune.

5. Finances : vote des taxes

Les taux resteront identiques aux taux pratiqués en 2024, soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,24 %
- taxe d'habitation : 21,17 %

Aucune augmentation des taxes communales ne sera pratiquée en 2025.

6. Finances : approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Le C.F.U, document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substitue au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Les comptes pour 2024 sont ainsi arrêtés :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	1 436 605,40
		Réalisé :	996 842,77
		Reste à réaliser :	174 536,00
Recettes	:	Prévu :	1 436 605,40
		Réalisé :	222 893,01
		Reste à réaliser :	850 741,95

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 360 659,58
		Réalisé :	576 890,18
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 360 659,58
		Réalisé :	1 368 285,40
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-773 949,76
Fonctionnement :	791 395,22
Résultat global :	17 445,46

7. Finances : affectation des résultats

Les résultats seront affectés de la façon suivante, compte tenu des restes à réaliser :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	791 395,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	97 743,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	693 651,41
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	773 949,76

8. Subventions octroyées

Le Conseil municipal décide de verser la somme de 50€ pour le séjour à Jasseron d'un élève scolarisé au collège des missions de Blotzheim et habitant Michelbach le haut.

Le Conseil municipal décide de verser la somme de 150€ à l'association Mouv' and Dance, qui accueille 10 élèves de Michelbach-le-haut, dans le cadre des cours de danse et du spectacle de fin d'année 2025/2026.

Le Conseil Municipal décide de subventionner l'association la CLEF à hauteur de 66 000€ dans le cadre de la gestion du périscolaire Rêve et ris pour l'année 2025.

9. Vote du Budget 2025

- Le Conseil Municipal vote le budget 2025 ainsi :

Investissement

Dépenses	:	1 680 781,15
Recettes	:	1 004 575,20

Fonctionnement

Dépenses	:	1 372 503,83
Recettes	:	1 372 503,83

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 855 317,15	(dont 174 536,00 de RAR)
Recettes	:	1 855 317,15	(dont 850 741,95 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 372 503,83	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 372 503,83	(dont 0,00 de RAR)

II Divers

- Nous vous donnons rendez-vous le samedi 10 mai 2025 dès 8h45 devant l'atelier communal pour la journée citoyenne.
- L'ensemble des publications règlementaires seront prochainement dématérialisées et visibles sur le site de la commune michelbachlehaut.fr dès que notre site internet aura fait peau neuve.
- Il est rappelé que le stationnement des véhicules est formellement interdit sur les trottoirs comme notifié dans l'arrêté n° 028-2024 du 04 novembre 2024.
Toutes infractions seront constatées, poursuivies et sanctionnées conformément aux lois en vigueur.
- Ramassage des ordures ménagères :
L'horaire de passage du camion poubelle peut varier, n'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir ou le matin avant 5h.
Dès le ramassage effectué, les bacs devront être « rangés » sur vos terrains privés et ne pas « stationner » sur le trottoir ou la voie publique.
N'oubliez pas que les services de secours doivent pouvoir intervenir rapidement et donc sans obstacle.
C'est également le cas pour la déneigeuse l'hiver, afin de faciliter vos sorties les jours de neige ou de verglas.
- Des lots de branchage sont encore disponibles au prix de 15€ la stère. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie si vous êtes intéressé(e).

 N'oubliez d'installer l'application **Panneau Pocket** (simple et gratuite) sur vos téléphones portables.
Vous pourrez ainsi être informé : des travaux sur voirie impliquant des fermetures de routes et/ou déviations, des fêtes et événements du village, des alertes météo, des coupures sur réseaux, des objets trouvés, des modifications horaires de permanence de la mairie, etc...